



N° 159

Le 28 juillet 1992

## PARTICIPATION DU CANADA À UNE RÉUNION SPÉCIALE SUR LES RÉFUGIÉS DE L'ANCIENNE YOUGOSLAVIE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui que l'ambassadeur Gerald E. Shannon allait représenter le Canada à une réunion spéciale du Haut-commissariat pour les réfugiés (HCR), qui se tiendra demain à Genève. Cette rencontre d'une journée aura pour objectif d'examiner les besoins humanitaires immédiats des victimes du conflit dans l'ancienne Yougoslavie et d'intensifier les recherches en vue d'une solution durable à la situation critique des réfugiés. L'ambassadeur Shannon est le représentant permanent du Canada au Bureau des Nations Unies à Genève.

«Les Canadiens sont consternés par la situation qui règne dans l'ancienne Yougoslavie, a déclaré M<sup>me</sup> McDougall. Nous souscrivons aux objectifs de la conférence, qui consistent à soulager la souffrance humaine à court terme. Toutefois, ce n'est pas en traitant les symptômes que nous éliminerons les problèmes à la source du conflit. Nous devons aussi faire tout notre possible pour trouver une solution politique.»

La Ministre a ajouté que le Canada était résolu à participer pleinement aux initiatives internationales afin de faire face au problème des réfugiés et de trouver une solution juste et durable au conflit qui fait rage dans l'ancienne Yougoslavie. Le Canada a fourni un contingent de plus de 1 200 soldats chargés du maintien de la paix et du respect du cessez-le-feu à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) déployée dans la région. De plus, le Canada a versé une contribution de 5,25 millions de dollars en réponse aux appels internationaux en faveur d'une aide

humanitaire pour les victimes du conflit. En outre, un avion de transport Hercules C-130 des Forces armées canadiennes a effectué plus 30 vols de secours à Sarajevo. Au cours des 12 derniers mois, le Canada a prolongé les visas de près de 15 000 citoyens de l'ancienne Yougoslavie qui étaient venu en visite au pays.

«Les contributions du Canada sont considérables, et nous continuerons à partager les conséquences de l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées», a conclu M<sup>me</sup> McDougall.

- 30 -

Vous trouverez ci-joint un document d'information sur la réponse du Canada à la crise dans l'ancienne Yougoslavie.

- - -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874

## Document d'information

### **LA RÉPONSE DU CANADA À LA CRISE DANS L'ANCIENNE YOUGOSLAVIE**

Le Canada participe à part entière aux efforts internationaux déployés en vue d'en arriver à un règlement pacifique des conflits qui déchirent l'ancienne Yougoslavie. En septembre 1991, le premier ministre Mulroney avait été le premier à demander l'envoi d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. C'était, selon lui, la seule façon d'arrêter les combats et de rendre possibles les négociations. Le Canada a participé à la recherche de solutions politiques, tant aux Nations Unies qu'au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Il a aussi contribué avec générosité aux efforts internationaux d'aide humanitaire destinés à aider les victimes des combats. Au cours des 12 derniers mois, il a prolongé les visas de près de 15 000 citoyens de l'ancienne Yougoslavie qui étaient venus en visite au Canada.

#### Maintien de la paix

Environ 1 200 soldats canadiens et 30 observateurs civils, membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), font partie de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Le contingent canadien, l'un des plus importants de la force internationale, est basé à Daruvar, en Croatie. En juin, le Canada a répondu favorablement à une requête des Nations Unies pour la réaffectation de ses troupes au maintien de la sécurité à l'aéroport de Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine. Leur présence a rendu possible l'établissement du pont aérien qui a permis de ravitailler la population de Sarajevo. Au début du mois d'août, les troupes canadiennes reprendront leurs activités régulières en Croatie.

#### Diplomatie

Le Canada a exhorté à plusieurs reprises les parties au conflit de mettre fin à la violence et de négocier pacifiquement.

Le 15 janvier 1992, le Canada reconnaissait l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. Le 8 avril, il reconnaissait celle de la Bosnie-Herzégovine en espérant que cette reconnaissance sur le plan international empêcherait les voisins de la nouvelle république de tenter de la diviser et accroîtrait la possibilité

de trouver une solution pacifique que tous ses groupes ethniques pourraient accepter. Étant donné la poursuite des combats, le Canada n'a pas encore établi de relations diplomatiques avec les trois États qui viennent d'acquérir leur indépendance.

Le Canada estime que les habitants de la Macédoine ont légitimement le droit de voir reconnaître leur indépendance. Il ne prévoit cependant pas de prendre des mesures qui pourraient déstabiliser encore davantage la région. On espère que le différend au sujet du nom de la république pourra être résolu à la satisfaction des parties en cause.

Bien que la Serbie et le Monténégro, les deux dernières républiques formant la Yougoslavie, aient proclamé une nouvelle union, le Canada pense que la question de la survie de la Yougoslavie doit être négociée entre toutes les nations qui faisaient jadis partie de la république de Yougoslavie.

De concert avec d'autres pays occidentaux, le Canada a demandé à l'armée yougoslave, à la Serbie et à la Croatie de cesser de s'ingérer dans le conflit qui a éclaté en Bosnie-Herzégovine, et il a condamné l'agression serbe dans ce pays. Le Canada a appuyé la suspension temporaire de la Yougoslavie de la CSCE. Des sanctions commerciales sont en place, et l'on étudie la possibilité d'imposer d'autres mesures.

Le Canada participera, dans la deuxième quinzaine du mois d'août à Londres, à la conférence convoquée par le premier ministre britannique pour discuter des enjeux de cette crise tragique et pour y trouver des solutions.

#### Aide humanitaire

Jusqu'à présent, le Canada a versé 5,25 millions de dollars aux campagnes internationales en faveur d'une aide humanitaire aux victimes des conflits.

- À l'automne de 1991, l'honorable Barbara McDougall, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé l'octroi d'un montant de 1,25 million de dollars à la Société canadienne de la Croix-rouge pour l'achat et l'envoi de secours d'urgence et de fournitures médicales à l'appui des activités du Comité international de la Croix-rouge (CICR) en Yougoslavie. Les fournitures ont été acheminées par un avion des Forces canadiennes et distribuées en Croatie et dans d'autres parties de la Yougoslavie.

- En janvier 1992, M<sup>me</sup> McDougall a annoncé le versement d'une contribution d'un million de dollars en réponse à l'appel lancé conjointement par le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), afin de venir en aide aux victimes du conflit.
- En juin, le Canada a versé 3 millions de dollars en réponse aux appels lancés par la Croix-Rouge et les Nations Unies. L'argent a été distribué au HCR, à l'UNICEF, à l'OMS, à la Croix-rouge canadienne et à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-rouge et du Croissant-rouge pour l'achat et la livraison de secours d'urgence et de fournitures médicales, et pour venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées par le conflit.
- Le Canada participe également au pont aérien international vers la ville assiégée de Sarajevo. Depuis le début du pont aérien, le 3 juillet, un appareil Hercules C-130 des Forces armées canadiennes a effectué plus de 30 vols humanitaires vers Sarajevo.

Juillet 1992